



Association "Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay"

45 rue du champ de la baume 63119 Châteaugay

Mail : plateaulachaud@gmail.com

N° association : W63012789.

Madame, Monsieur le Conseiller Métropolitain
64-66, avenue de l'Union soviétique - BP 231
63007 Clermont-Ferrand

Châteaugay, le 14 novembre 2022

Objet : Réponse aux propos de Mr Darteyre concernant le projet de carrière sur la commune de Châteaugay.

Madame, Monsieur le Conseiller Métropolitain,

Nous, les membres du bureau de l'Association "Préservons Le Plateau de Lachaud et Châteaugay", souhaitons réagir aux propos que Mr Darteyre a tenu devant vous le 24 juin 2022. Nous parlons aujourd'hui au nom de nos 500 adhérents.

En notre présence, lors du conseil communautaire métropolitain du 24 juin 2022, après que de nombreuses remarques aient été émises sur le manque de visibilité du dossier et le manque de concertation des populations, le maire de Châteaugay s'est exprimé et nous avons reconstitué le script de son propos :

"oui juste quelques petites réponses, je vais être très bref. Tout d'abord je rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation de de de....a donné l'autorisation à l'unanimité aux carriers d'engager cette étude et ceci en 2018. Euh, les carrières à Châteaugay sont bien connues puisqu'elles existent depuis plus d'un siècle. Donc voilà, nous connaissons bien les difficultés, nous connaissons bien les contraintes. Je rappelle que l'extension de cette carrière avait eu, euh, c'était passée en 2008 et qu'à l'époque on avait eu aussi une association relativement importante qui s'y opposait. Ceci étant, nous avons, ça a été dit et je remercie ma collègue Madame Mandon, ça a été précisé, nous avons exigé au niveau de l'entreprise deux conditions, euh, pour engager cette

étude. La première c'est de ne pas, euh, emprunter, euh, les voies à l'intérieur du village puisque le village aurait été traversé par les camions de, euh, en totalité Nord/Sud. Donc ça a été pris en compte et l'entreprise, le carrier est en train d'acheter des terrains pour éventuellement faire une voirie totalement à l'extérieur du village. Le second point c'était la distance de sécurité entre le lotissement actuel et, euh, la carrière. Donc, euh, ça aussi, ça nous a été accordé et c'est encore négociable. Donc voilà ce qui fait que, euh, nous avons pu donner, nous prononcer à l'unanimité. Donc voilà, je ne dirais pas grand chose d'autre puisque tout a été bien précisé. Merci Christine”.

Nous revenons sur 2 arguments avancés par Mr Darteyre et qui, selon lui, plaident en faveur du projet :

- Un éloignement de l'exploitation industrielle à plus de 300 m des habitations.
- La garantie *“que les camions ne traverseraient pas le village selon l'axe Nord/Sud”* et *“que l'industriel s'était engagé à créer une nouvelle voirie”*.

Sur le premier point, nous sommes à votre disposition pour vous faire voir sur le terrain ce que représente réellement la proximité de l'exploitation industrielle par rapport au lotissement le plus proche. Une limite de 300 mètres nous paraît bien faible et surtout cette information n'apparaît pas dans le contrat de foretage que Monsieur Darteyre a bien voulu partager avec l'association.

Sur le second point, nous vous invitons à demander à Mr Darteyre de préciser quel sera le changement de plan de circulation et quelle sera la nouvelle voirie qui permettront de modifier la circulation existante ? Les camions de la carrière traversent des zones pavillonnaires sur l'essentiel du passage dans le village.

Pour rappel, les camions ne traversent plus la partie centrale du vieux bourg depuis des décennies. Le propos de Mr Darteyre laisse penser qu'une évolution va se produire : il serait important qu'il nous précise laquelle ? A notre connaissance, le seul projet de voirie lié à la création d'une nouvelle carrière serait le chemin d'exploitation à créer entre le lieu d'extraction et la RD402 (voir notre schéma joint).

Si ces arguments peuvent influencer une prise de position communautaire, ils nous paraissent particulièrement déplacés pour les riverains du plateau de Lachaud et tous les habitants de la commune résidant à proximité des routes empruntées par les camions.

Nous avons noté que le Maire de Châteaugay développait des arguments pour contrer les détracteurs du projet mais que penser par ailleurs des critères qui justifient la validation de la décision : « toujours une carrière »,... « déjà une opposition en 2008 ». Où sont développés les vrais arguments qui doivent étayer une prise de décision :

- Besoin en basalte.
- Solutions palliatives pour limiter la consommation.
- Analyse environnementale qui apporte des garanties sur la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du paysage, de la faune de la flore et la préservation du paysage ou de la santé.

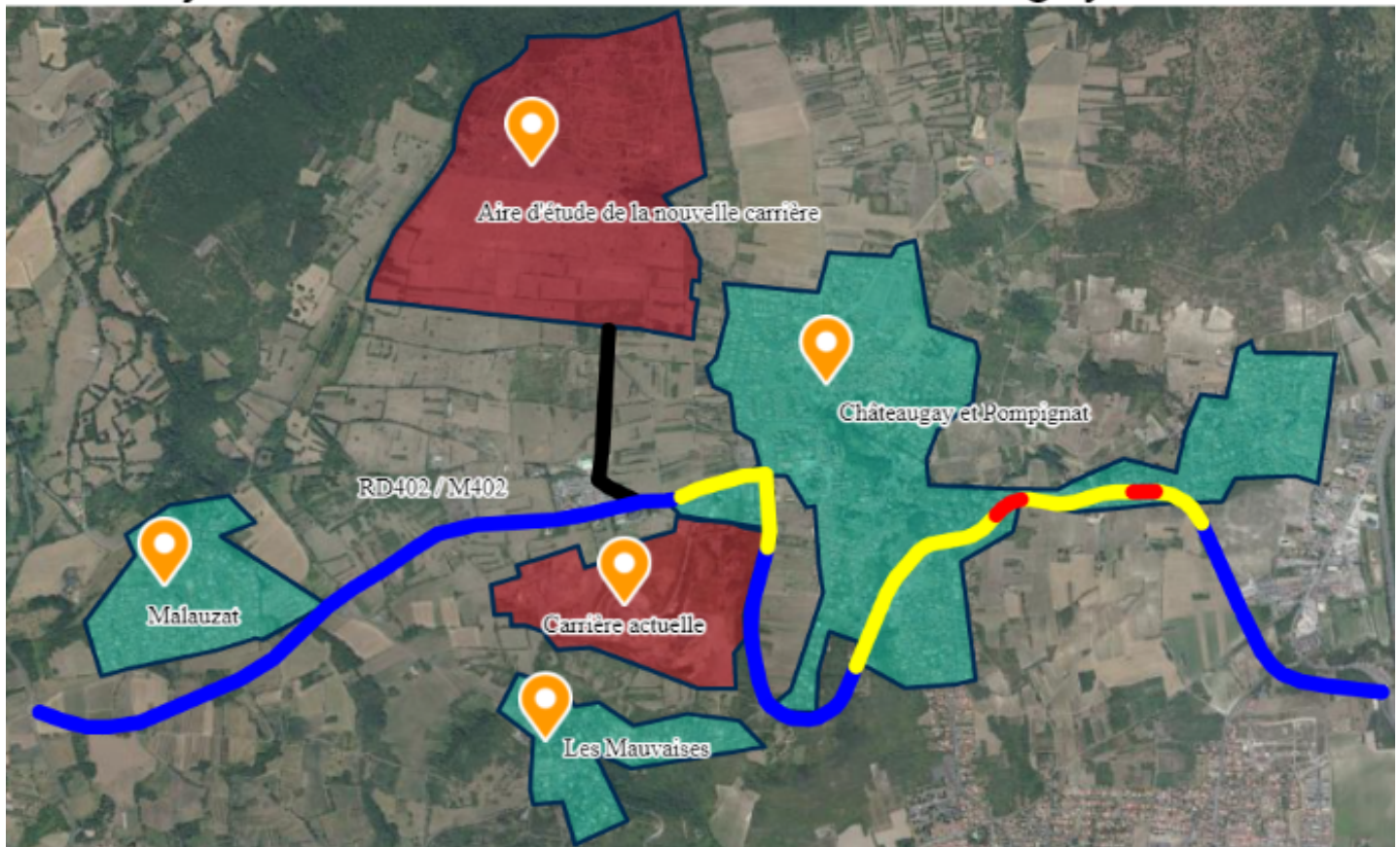
Merci d'avoir lu ce courrier : notre objectif est de relancer le débat au niveau du conseil, afin que chacun puisse se faire une idée claire sur un projet dont l'impact environnemental n'est pas circonscrit au périmètre de la commune.

Sincères salutations,

Les membres du bureau.

<https://plateaulachaud.fr>

Trajet des camions Carrière de Châteaugay - M402



- Route M402 (RD 402)
- Zone 50 km/h
- Zone 30 km/h
- Création d'une voirie d'accès pour le projet, trajet supposé.

Les camions desservant la carrière empruntent l'unique accès qu'offre la route M402 (tracé **jaune** et **rouge**). La majeure partie de ce trajet sur la commune de Châteaugay est située en zone fortement urbanisée.

Le trajet supposé d'une nouvelle voirie dédiée au projet de nouvelle carrière ne pourra en aucun cas changer cette situation !